

ACTUALITÉ



**Dès le 27 mai**  
**Taxe d'apprentissage 2024**  
 La seule taxe dont vous choisissez le bénéficiaire !  
 En 2024, soutenez l'artisanat et l'orientation des jeunes.  
 Verser votre aide à la CMA Pays de la Loire.  
 La demande d'affectation s'effectue maintenant en ligne via la plateforme SOLTEA.  
 Découvrez les étapes en cliquant ci-dessous.

[En savoir +](#)

ÉVÉNEMENT



**Du 11 au 14 juin**  
**Artisans, boostez votre communication digitale !**  
 La CMA Pays de la Loire ouvre ses portes pour deux Ateliers Numériques Google ! Au programme des ateliers : découvrir et tester le fonctionnement de l'intelligence artificielle, comprendre comment créer et optimiser ses campagnes publicitaires pour développer sa visibilité sur Internet... Inscription gratuite en ligne.

[En savoir +](#) | [S'inscrire](#)

[Retrouver toute l'actualité de la CMA Pays de la Loire sur artisanatpaysdelaloire.fr](#)

WEBINAIRE



**ADEA | Une formation modulaire adaptée à vos besoins**  
 Vous êtes conjoint(e), salarié(e) ou assistant(e) de chef d'entreprise, vous souhaitez renforcer vos compétences et vous impliquer davantage dans l'entreprise ? RH, comptabilité et gestion, organisation administrative et stratégie commerciale et digitale... Lors de nos webinaires, découvrez ce parcours de formation complet, certifiant et compatible avec votre activité professionnelle !  
 Inscrivez-vous à nos prochains webinaires : 24 mai, 14 et 27 juin

[S'inscrire](#)

APPRENTISSAGE



**Reconversion : 9 mois pour une nouvelle voie**  
 Demandeurs d'emploi, salariés, la CMA Pays de la Loire vous accompagne dans votre projet de reconversion grâce au dispositif VISA METIERS !  
 10 diplômés de l'artisanat financés et rémunérés, sont aujourd'hui accessibles via ce dispositif.

[En savoir +](#)



**Nouvelles formations : vers la rentrée 2024-2025**  
 En septembre, la CMA Pays de la Loire propose de nouvelles formations en alternance, courtes ou longues, pour accompagner le développement de votre entreprise artisanale. Renseignements et inscriptions sur : [urmag@paysdelaloire.fr](mailto:urmag@paysdelaloire.fr).

[En savoir +](#)

E-FORMATION AVEC TUTORAT

**NOUVEAUTÉ**

**Se former selon ses disponibilités et sans se déplacer.**

- E-learning sur la plateforme CMA
- Tutorat à distance avec un expert métier CMA

 <p>» Elaborer ma stratégie digitale (5 heures)</p> <p><a href="#">En savoir +</a></p>	 <p>» Référencement naturel : booster la visibilité de mon site web (5 heures)</p> <p><a href="#">En savoir +</a></p>	 <p>» Maître d'apprentissage (7 heures)</p> <p><a href="#">En savoir +</a></p>
---	--	--

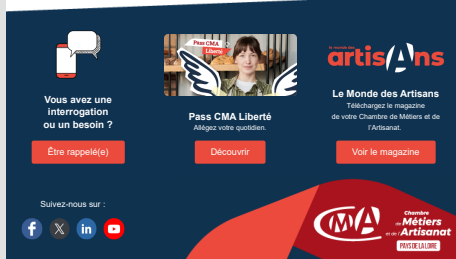
L'ESSENTIEL DE LA FORMATION CONTINUE

<p><b>OUTILS NUMÉRIQUES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>» Développer une stratégie de communication via les réseaux sociaux pour les TPE-PME (4 jours)</li> <li>» Développer sa page et sa communauté Facebook (1 jour)</li> <li>» Développer son compte et sa communauté Instagram (1 jour)</li> <li>» Se protéger des risques sur Internet (1 jour)</li> </ul>	<p><b>GESTION ET RENTABILITÉ</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>» Bien gérer sa micro-entreprise (1 jour)</li> <li>» Rester en micro ou changer de statut ? Les solutions possibles (1 jour)</li> <li>» Calculer son coût de revient et ses prix de vente (2 jours)</li> </ul>	<p><b>DÉVELOPPEMENT ET VENTE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>» Être à l'aise dans la relation commerciale (3 jours)</li> <li>» Développer une stratégie commerciale dans les métiers d'art (38 heures)</li> </ul>
---	--	--

[Retrouver toutes nos formations](#)

FORMALITÉS JURIDIQUES EN 1 CLIC


 <p>Obtenir son extrait d'immatriculation au Registre National des Entreprises (RNE)</p>	 <p>Demander ou renouveler sa carte d'ambulant</p>
---	---




Vous avez une interrogation ou un besoin ? [Être rappelé\(e\)](#)

Pass CMA Liberté [Allez votre question.](#)

Le Monde des Artisans [Téléchargez le magazine de vos Châmbres de Métiers et de l'Artisanat.](#)

Suivez-nous sur : 

 **Chambre des Métiers et de l'Artisanat Pays de la Loire**